

Civilité.....  
Titre Prénom NOM.....  
Adresse complète.....  
N° RPPS :.....

Objet : convention d'hospitalité

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre participation à l'évènement suivant : réunion d'information « La collaboration centre MPR / kinésithérapie libérale – La clé du succès de la prise en charge de la spasticité chez l'enfant » **organisée par IPSEN Pharma** qui aura lieu le **19 octobre 2023, de 19h30 à 22h00, Salle de conférence, Centre Hospitalier de Gonesse, 2 Bd du 19 Mars 1962**

A l'occasion de cette manifestation, Ipsen prendra en charge les frais suivants :

- Hospitalité – restauration : 1 repas à 50 € TTC

L'ensemble des frais pris en charge correspond à un montant total cumulé prévisionnel maximum de 50€ TTC, arrondi à l'euro le plus proche. Tout autre frais ou montant ne pourra être pris en charge par IPSEN et restera à votre charge.

Nous vous rappelons que la présence des accompagnants n'est pas autorisée et vous informons que le remboursement de vos frais ne sera possible que si les frais engagés sont conformes à la prise en charge soumises aux autorités compétentes et dans le respect des dates de la manifestation. Aucun remboursement (transport, taxi, parking ...) ne sera notamment effectué si les dates diffèrent. Conformément à l'article L. 4113-9 du Code de la Santé Publique, vous êtes tenu(e) de communiquer la présente convention au Conseil Départemental de l'Ordre dont vous relevez dans le mois qui suit sa signature.

*En cas d'absence à cet évènement, la présente convention ainsi que les avantages mentionnés ci-dessus ne donneront pas lieu à publication par Ipsen dans le cadre de la transparence des liens d'intérêts prévue à l'article L1453-1 du code de la Santé publique.*

Données personnelles : Conformément aux articles L.1453-3 à L.1453-14 du Code de la Santé Publique, toute invitation à un évènement promotionnel ou professionnel et scientifique avec IPSEN Pharma SAS fera l'objet d'une soumission auprès des autorités compétentes. Conformément à l'article L.1453-1 du Code de la Santé Publique l'existence des conventions, rémunérations et avantages octroyés par IPSEN Pharma SAS sont publiés sur le site internet [www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr), site sur lequel vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification. Dans le cadre de votre inscription ou participation au présent évènement, vos données personnelles font l'objet d'un traitement par IPSEN Pharma SAS aux fins de gestion de votre prise en charge, de respect du dispositif d'encadrement des avantages et de transparence des liens. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier et limiter leur traitement. Lorsque vos données sont traitées aux fins de votre prise en charge, vous pouvez en plus demander leur portabilité ou leur effacement mais vous ne pouvez pas vous opposer à leur traitement. Lorsque vous nous faites part d'exigences alimentaires spécifiques, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement au traitement de ces données. Lorsque vos données sont traitées aux fins de respect du dispositif d'encadrement des avantages et de transparence des liens, les droits d'opposition, d'effacement et de portabilité ne s'appliquent pas. Pour exercer vos droits, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données d'IPSEN : [dataprivacy@ipsen.com](mailto:dataprivacy@ipsen.com). Vous pouvez aussi demander la rectification de vos données directement sur le site [www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr). Pour une information complète relative au traitement de vos données, veuillez consulter notre site internet : <https://www.ipsen.com/france/hospitalite-dispositif-dencadrement-des-avantages-transparence-des-liens-dinteret/>

Durée : La présente convention entre en vigueur, sous réserve de l'autorisation ou déclaration préalable aux autorités compétentes, le 19 octobre 2023, correspondant à la période d'octroi de ces avantages.

Fait à Boulogne-Billancourt, en deux exemplaires le 30/07/23

**IPSEN PHARMA**

**Virginie ELIAS-JAMOIS**

Dûment habilité(e) à l'effet des présentes

Date : 30/07/23

Signature :



Date :

Signature :